

L'enseignement supérieur agricole en Turquie

Tunay E.

in

Hervieu B. (ed.).

La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II

1987

pages 143-160

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010973>

To cite this article / Pour citer cet article

Tunay E. *L'enseignement supérieur agricole en Turquie*. In : Hervieu B. (ed.). *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM, 1987. p. 143-160 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'enseignement supérieur agricole en Turquie

Erol TUNAY

Ministère de l'Agriculture - Ankara

L'histoire nous montre l'importance et le rôle de l'agriculture dans les activités économiques que l'homme a développées. Il y a toujours un équilibre entre les lois de la nature, la connaissance de l'homme en la matière et l'utilisation de cette dernière. La Turquie est un pays d'agriculture. La population rurale est de 26 200 000 habitants et la plupart de celle-ci s'occupe d'agriculture. Notre pays a des aptitudes particulières pour l'agriculture au point de vue climatologique. Le progrès rapide de l'industrialisation a poussé une partie de la main-d'œuvre travaillant dans l'agriculture vers d'autres secteurs tels que l'industrie et les services. C'est un phénomène qui a contribué au développement du pays. L'agriculture turque rapidement mécanisée, est basée sur la culture de champs et l'élevage. Malgré le taux élevé de l'augmentation démographique, le pays a une tendance croissante à exporter et notamment les produits tels que le raisin, la figue et la noisette, et il se trouve être un des rares pays autosuffisants du monde. Les produits agricoles ont augmenté en moyenne dans la période allant de 1972 à 1983 de 3,1% par an. Dans la même période, une demande élevée provoquée par l'accroissement des revenus et l'exportation a été couverte par la production interne sans créer de problèmes. Dans la même période, la structure agraire a subi certains changements en faisant évoluer la part de l'élevage dans l'ensemble de l'agriculture.

Malgré les fluctuations survenues dans les autres sous-secteurs, la production des pêcheries et de l'élevage s'est toujours accrue. Dans la période allant de 1972 à 1983, l'exportation des produits agricoles a augmenté de 13,5% en moyenne annuellement.

Le sol est un des facteurs importants dans la production agricole. La superficie agricole utilisée est de 28,5 millions d'hectares pour une superficie totale de 77 millions d'hectares. Le reste est composé de 24,2 millions d'hectares de prairies, de 20,2 millions d'hectares de forêts, d'arbustes et d'espaces utilisés pour d'autres motifs. Dans les travaux orientés vers l'utilisation de terre, les études concernant la désignation de terre irriguable, la situation du drainage, la salinité et l'alcalinité sont achevées. Selon les chiffres de l'année 1983, l'irrigation est effectuée sur une superficie de 3,05 millions d'hectares; 25,45 millions d'hectares de terres sont soumis à l'agriculture aride. C'est-à-dire, la surface irriguée constitue 10,7% des terres agricoles. Selon certaines estimations, avec un accroissement rapide, la Turquie aurait 75 millions d'habitants en l'an 2000. De ce fait, la production agricole doit augmenter à court terme. Pour avoir une mécanisation entière et accroître la production, le pays en possède les moyens au niveau de la terre cultivable et de la main-d'œuvre. Au cours du cinquième plan quinquennal, la demande de

produits agricoles va augmenter parallèlement aux revenus et aux développements de l'industrie agricole. L'exportation de produits agricoles devrait augmenter de 9,1%. Dans la période du cinquième plan quinquennal (1985-1989) pour les produits agricoles, une augmentation de 3,6 % est prévue. Pour atteindre ce niveau, il faut poursuivre le progrès technique et les efforts de modernisation. Naturellement, une des tâches principales de ce phénomène est d'établir un système de formation et de vulgarisation afin de développer la connaissance technique des productions afin de former la main-d'œuvre nécessaire. Le modèle de formation consiste à faire face à la demande de main-d'œuvre. Les buts sont déterminés selon ce besoin, ailleurs certaines marges sont fixées pour couvrir les objectifs généraux de la formation et de la société. La capacité des établissements est mesurée, en général, selon l'objectif du développement économique et social, pour faire face aux besoins de la main-d'œuvre.

L'offre de la main-d'œuvre dans la formation supérieure agricole est donnée dans le tableau ci-dessous, en tenant compte de la capacité actuelle des établissements de formation supérieure.

Disciplines	1984	1989 (1000 pers.)
Ingénieur agronome	12,8	20,8
Ingénieur de forêt	4,5	5,5
Médecin vétérinaire	3,8	5,5

Source : D.P.T. (Organisation de la Planification d'Etat)

A chaque niveau, pour augmenter la qualité et la possibilité de l'ajustement de la formation, on examine et révisé le programme de la formation, autant le contenu que la méthode.

A tous les niveaux de l'enseignement, la main d'œuvre est formée avec une connaissance de base et de culture afin qu'elle puisse s'adapter aux changements technologiques, économiques et sociaux.

L'habileté des hommes et l'unité nationale représentent deux facteurs encourageant le

développement. L'enseignement a pour but d'évaluer cette potentialité et de mettre celle-ci à la disposition du développement.

I - Perspectives générales

Les objectifs de l'enseignement supérieur général et de l'enseignement supérieur agricole sont les suivants

A - Former les citoyens

1 - Dépendant du nationalisme d'Atatürk et de ses principes et des réformes radicales effectuées par lui.

2 - Etant des gens fiers et heureux d'être turcs, comportant des valeurs nationales de la nation turque, des valeurs morales, humanitaires, spirituelles et culturelles.

3 - Considérant l'intérêt de l'Etat plus prioritaire que les siens et ayant de l'amour pour la famille, la patrie et la nation.

4 - Sachant ses tâches et ses responsabilités vis-à-vis de l'Etat turc et appliquant celles-ci.

5 - Ayant un point de vue large, scientifique et libéral, respectant les droits de l'homme.

6 - Développés en équilibre et en santé sur le plan du physique, du mental, de l'esprit et du moral, du sentiment.

7 - Pouvant faire face aux besoins et au développement du pays sur le plan de leurs qualités et de leurs intérêts, à la fois pouvant gagner leur vie et prospérer.

B - Assurer l'Etat Turc, qui est déjà considéré comme un Etat indivisible (tant la nation que la patrie) d'être un membre constructif et distingué de la civilisation contemporaine en réalisant des programmes visant à accélérer et contribuer au développement économique, social et culturel pour la prospérité de celui-ci.

C - En tant qu'établissement de l'enseignement supérieur, produire des technologies et des informations techniques dans une coopération soit nationale, soit internationale, devenir un membre distingué du monde scientifique et contribuer au développement contemporain.

Le principe de l'uniformité est assuré en tenant compte des branches et des caractéristiques des établissements d'enseignement supérieur. Les plans et programmes de l'enseignement supérieur évoluent continuellement selon les principes scientifiques et technologiques et selon les besoins du pays et de la région à court terme et à long terme. Dans ce contexte, l'enseignement supérieur agricole vise la modernisation de l'agriculture, l'augmentation de la production et la formation de la main-d'oeuvre dont le pays a besoin.

L'évolution historique de l'enseignement agricole

En Turquie, l'histoire de l'enseignement supérieur agricole remonte à 1846, date plus ancienne que dans certains pays développés. Les activités dans ce domaine ont commencé au Danemark en 1858, en Belgique en 1861 et au Canada en 1888. Les documents existants montrent que la première école assurant l'enseignement supérieur agricole a été formée dans la ferme d'Ayamama (Yesilköy-Istanbul). Cette école était de même type que l'Ecole Supérieure Agricole de Grignon (France) et n'a pu exister que deux ans. Deuxième démarche dans ce domaine, l'inauguration de l'Ecole Supérieure Agricole de Halkali. Elle donnait une formation de quatre ans et a formé plusieurs ingénieurs agronomes pendant une période de trente-sept ans. Elle a été supprimée en 1928 après l'entrée en vigueur d'une loi sur l'amélioration de l'enseignement agricole. En 1930, l'Ecole Supérieure Agricole a été fondée et en 1933 celle-ci s'est jointe à l'Institut Supérieur Agricole et est ainsi devenue la Faculté d'Agronomie. Cet institut était composé de la Faculté d'Agronomie, de Forêts, d'Etudes Vétérinaires et Sciences Culturelles et des Arts Agricoles.

La Faculté Agricole d'Ankara était la seule faculté agricole de Turquie jusqu'en 1955. Il a été fondé :

- en 1955, la Faculté Agricole de l'Université Egéenne,
- en 1958, la Faculté Agricole de l'Université d'Atatürk,
- en 1967, la Faculté Agricole d'Adana.

Aujourd'hui, il y a douze facultés d'agriculture en Turquie.

II - Différents types de formation supérieure

La formation agricole peut être examinée en deux parties :

L'enseignement supérieur agricole, d'une part :

- A. Ecoles supérieures professionnelles
- B. Ecoles supérieures
- C. Facultés d'agronomie
- D. Facultés vétérinaires
- E. Facultés des Forêts
- F. Doctorat scientifique.

Les Ecoles rattachées au Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Rurales, d'autre part, et comprenant :

a) L'enseignement dans l'école.

Des écoles attachées au Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Rurales qui ont été formées dans le contexte des lois principales de l'éducation nationale.

b) L'ensemble de la formation autre que l'enseignement à l'école et l'enseignement étendu.

Jusqu'en 1981, chaque université possédait des établissements attachés à la liberté générale et à la personnalité publique après l'entrée en vigueur de lois d'établissement de l'enseignement supérieur n° 2547, les établissements de conseil de l'enseignement supérieur (YOK). Avec le décret n° 41 en date du 20 juillet 1982, tous les établissements de l'enseignement supérieur de Turquie ont été réorganisés dans vingt sept universités et facultés, instituts et écoles supérieures. La loi de l'éducation principale, en vigueur depuis 1973, arrange les principes fondamentaux et les responsabilités et tâches d'Etat en matière d'enseignement et de formation.

1. L'Enseignement Supérieur Agricole

A - Deux ans après le baccalauréat : les écoles supérieures professionnelles, dans les universités, liées aux facultés et écoles supérieures.

Dans le domaine de l'agriculture, il y a des écoles supérieures récemment fondées qui ont été orientées à former la main-d'oeuvre intermédiaire

pendant deux ans. Mais le nombre de diplômés est négligeable, c'est pourquoi il n'est pas mentionné. Il y a des écoles supérieures professionnelles de deux ans qui enseignent douze disciplines et qui sont liées à sept universités. Les noms des écoles et des disciplines se trouvent en **annexe 1**.

B- Quatre ans après le baccalauréat : les écoles liées aux universités et facultés.

La technologie des pêcheries (1),
Les produits de l'eau (6),
L'économie ménagère (1),
L'expertise du tabac (1),

sont les domaines des écoles supérieures. Les endroits où se trouvent ces écoles sont donnés en **annexe 2**.

Dans notre pays, les potentialités des produits des pêcheries ne sont pas entièrement utilisées ; malgré cela, dans les dernières années, la production de celle-ci a augmenté :

1972-1977 : 7,7 %
1977-1982 : 11,4 %
1978-1983 : 17,6 %

Au cours du 4ème Plan, la production de produits des pêcheries a connu des progrès importants, de manière à faire monter la Turquie au 30ème rang en 1980-1981 parmi 161 pays du monde, alors qu'elle était 48ème en 1977. L'exportation de notre pays a aussi augmenté. En tenant compte de l'importance de la recherche et de la formation dans la production de pêcheries, des nouvelles écoles en la matière sont fondées.

Il y a six écoles supérieures de produits de l'eau (de pêcheries). Il n'y a pas de diplômés dans la majeure partie de ces écoles pour la seule raison que leur ouverture est récente. Pour l'année académique 1985-1986, le nombre d'étudiants était de 917. Celui des diplômés était de vingt en 1984-1985.

C- Les facultés d'agronomie

Dans le cadre de vingt-sept universités, il y a douze facultés d'agronomie dont la durée de l'enseignement est de quatre ans. Les facultés d'agronomie constituent des branches différentes et fournissent le titre d'ingénieur agronome. 1299 personnes ont eu leurs diplômes jusqu'en 1955 à Ankara. Mais dans les années 1960-1965, en cinq ans, les facultés d'Ankara, d'Egée et d'Atatürk ont

sorti 2037 diplômés. 3365 étudiants ont terminé leurs études dans les facultés existantes jusqu'en 1965.

La ventilation des diplômés des dix dernières années est la suivante :

1976-1977 : 617 diplômés
1977-1978 : 858 diplômés
1978-1979 : 1257 diplômés
1982-1983 : 728 diplômés
1983-1984 : 943 diplômés
1984-1985 : 1140 diplômés

*Source : Institut Statistique de l'Etat (DTE),
Organisation de Planification de l'Etat (DPT):
Conseil de l'Enseignement Supérieur (YOK)*

Le nombre des étudiants se trouvant au niveau de licence était de 13 543 (dont 4113 filles et 9430 garçons) en 1985-1986; le nombre de diplômés était de 1 140 (dont 366 filles et 774 garçons) en 1984-1985.

D - Les facultés vétérinaires

Ces facultés nécessitent cinq ans d'enseignement après le lycée. Il y a sept facultés vétérinaires liées aux universités.

La faculté vétérinaire, qui était située dans le cadre de la faculté d'agronomie jusqu'en 1948, a été liée à l'Université d'Ankara.

Dans les facultés vétérinaires qui sont au nombre de sept aujourd'hui, la spécialisation commence après cinq ans d'étude. L'élevage de notre pays a fait d'importants progrès en 1984 et la production de celui-ci a connu une augmentation de 4,2%. La part croissante de l'élevage dans l'agriculture alourdit les tâches des facultés vétérinaires ainsi que celles des instituts de recherche et c'est pour cette raison qu'il est accordé une plus grande importance à cet enseignement.

Pour l'année académique, de 1985-1986, on comptait 3698 étudiants dans les facultés vétérinaires.

La ventilation des diplômés des quatre dernières années est la suivante :

1981-1982 : 122 diplômés
1982-1983 : 234 diplômés
1983-1984 : 234 diplômés

1984-1985 : 296 diplômés

Source : Organisation de Planification de l'Etat (DPT); Le Conseil de l'Enseignement Supérieur (YOK).

Les diplômés des facultés vétérinaires sont couronnés d'un titre de médecin vétérinaire (annexe 2).

E- Les facultés des Forêts

Quatre ans d'enseignement sont nécessaires. Les facultés des forêts se trouvent dans le cadre d'universités formant les ingénieurs des forêts. La Faculté des Forêts qui était liée à l'Institut Supérieur Agricole jusqu'en 1948, a été antérieurement attachée à l'Université d'Istanbul.

Le nombre des étudiants de la Faculté des Forêts était de 1534 en 1985-1986.

Le nombre de diplômés des dernières quatre années est donné ci-dessous :

1981-1982 : 180 diplômés

1982-1983 : 170 diplômés

1983-1984 : 149 diplômés

1984-1985 : 186 diplômés

Source : DPT - YOK

F- Les doctorats scientifiques

Les étudiants désireux de faire un doctorat ou des études post-universitaires sont examinés et sélectionnés selon les principes déterminés par le Conseil de l'Enseignement Supérieur (YOK) et le Conseil Inter-Universitaire. Pour faire un enseignement supérieur fondamental ou post-universitaire dans un institut ou une université, il faut avoir l'autorisation du Conseil de l'Enseignement Supérieur (YOK) qui sera donnée à la demande du recteur de l'Université concernée. Cette autorisation permet de fonder la branche fondamentale de l'institut concerné.

Les programmes post-universitaires se composent de cours obligatoires et choisis, de tests, d'examens et d'applications. Le contenu minimum de ces programmes et les titres qui seront délivrés et leur équivalence à l'étranger sont préparés à l'institut et approuvés par le Sénat de l'Université.

En 1984-1985, le nombre d'étudiants post-universitaires selon les disciplines est le suivant :

Disciplines	Nbre étudiants		Total
	Fille	Garçon	
Agriculture	389	685	1 074
Vétérinaire	50	118	168
Forêt	9	115	124

Source DPT-YOK

Le nombre des étudiants post-universitaires en 1984 - 1985 selon les universités et disciplines :

Universités	Agric.	Vétér..	Forêt
Ankara	385	54	-
Ataturk	32	1	-
Cukurova	263	-	-
Ege	337	-	-
Firat	-	12	-
Istanbul	-	52	112
Karadeniz	-	-	12
Ondokur	14	-	-
Mayes	-	-	-
Trakya	8	-	-
Utudag	24	49	-

Source : YOK

Cet enseignement est donné aux facultés de l'agriculture, des forêts et vétérinaires attachées aux universités. On avait parlé, ci-dessus, des sujets des produits de l'eau. La biologie générale et l'alimentation sont des sujets traités hors facultés de l'agriculture mais dans les autres universités en tant que science principale.

2. Les écoles sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Rurales

Il y a des écoles agricoles où l'enseignement est du niveau du lycée.

L'enseignement dans l'école ou étendu, les lycées techniques et professionnels sont les moyens de formation de la main-d'oeuvre intermédiaire. Ce type d'enseignement est préféré au lycée classique par ceux qui désirent raccourcir leur formation.

A- L'enseignement dans l'école

Après réorganisation du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Rurales par le décret n° 3161, fonder le système de l'enseignement agricole, enseigner dans l'école, organiser des cours, sont des tâches confiées à la Direction de l'organisation.

L'essentiel du système de l'enseignement agricole est situé dans le système général de l'éducation nationale turque d'après la loi n° 1739, nommée loi essentielle de l'éducation nationale.

En 1985-1986, 16 écoles dépendaient du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Rurales.

Les écoles liées à ce Ministère :

Branche de l'enseignement	Durée	Nbre d'écoles
Lycée profes. agricole	4 ans	9
Lycée profes. d'économie ménagère	4 ans	3
Lycée prof. de santé vétér.	3 ans	3
Lycée prof. de techniciens pour laboratoire	3 ans	1

Kaynak : Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Rurales

Le nombre total des lycées et lycées professionnels est de 2741 dont 1499 sont entièrement ouverts. D'après ces chiffres, les lycées agricoles constituent 0,58% des lycées généraux du pays et 1,1% des lycées professionnels.

L'enseignement agricole est partie intégrante de la politique agricole générale, de l'organisation, de la recherche, de la vulgarisation, de la production et de l'évaluation. Les seize lycées existants sont situés dans treize villes.

Les lycées professionnels agricoles et d'économie ménagère offrent un enseignement de quatre ans et délivrent des diplômes de techniciens. Quant

aux lycées vétérinaires et laboratoires, l'enseignement y est de trois ans.

Dans ces écoles, parallèlement aux cours généraux, des cours professionnels sont assurés selon les spécialités.

Au Ministère de l'Agriculture, il existe 2062 étudiants des lycées professionnels dont 1252 sont dans les lycées agricoles, 383 dans les lycées d'économie ménagère, 327 dans les lycées vétérinaires, 100 dans les lycées professionnels de techniciens de laboratoire.

En 1985-1986, les nombres des diplômés de ces lycées sont les suivants :

- lycées agricoles 232
- lycées d'économie ménagère 86
- lycées de vétérinaires 144
- lycées techniques de laboratoire 29,

soit 491 étudiants au total.

Les étudiants poursuivant leurs études dans les lycées agricoles constituent 0,18% de l'enseignement général et 39% de l'enseignement professionnel.

B- L'enseignement étendu représente l'ensemble des activités éducatives qui se trouvent, soit accompagnées à l'enseignement dans l'école, soit hors école. En général, il est organisé sous forme de formation par les producteurs des cours de mécanisation au sein du centre de formation des arts manuels, sur une courte ou une longue période.

Par exemple, les cours organisés sur la connaissance technique agricole fournissent des cours relatifs à l'irrigation et aux engrais. En ce qui concerne la formation sur la coopérative, ces travaux consistent à la formation de techniciens travaillant dans les entreprises coopératives sur la comptabilité, la gestion des coopératives, la coopérative générale.

Des cours d'art manuel consistent en la production de tapis : kilim, tissus, bois et pierre ainsi que le traitement du cuir ; dans le centre de formation des arts manuels des cours itinérants pour villageois sont organisés.

III - Les objectifs de l'enseignement

En général, les gens enseignant dans le domaine agricole se trouvent dans les établissements centraux ou régionaux gérés en partie ou entièrement, par l'Etat.

C'est avec le progrès que l'on a obtenu, dans le domaine agricole, des investissements pour les jus de fruits, le lait, les produits contenant de la farine. L'accroissement du secteur privé augmente les besoins de gens formés dans les établissements d'enseignement agricole.

La demande, en la matière, a de plus en plus tendance à augmenter parallèlement à l'accélération de la privatisation de certains établissements de monopole. Les établissements de recherche s'organisent, en général, et sont fondés par l'Etat. Les programmes et plans de l'enseignement supérieur sont basés sur les principes de science et de technologie selon les besoins du pays et de la région à court et long terme : ils ont évolué de façon continue. Les principes d'Atatürk, l'histoire de ces changements radicaux, la langue turque, la langue étrangère sont des cours obligatoires à suivre pendant cet enseignement. D'autre part, dans ces programmes, l'éducation physique ou l'éducation des Beaux-Arts, doit être choisie et demeure obligatoire. Dans notre pays, les domaines de l'enseignement sont déterminés, c'est-à-dire, que la spécialisation commence à partir de l'enseignement supérieur mais en ce qui concerne les facultés vétérinaires, celle-ci ne commence qu'à la fin de la cinquième année. Les branches de spécialisation sont montrés en **annexe 2**.

Dans les facultés de l'agriculture, des forêts et vétérinaires pendant les deux premières années, on donne des cours fondamentalement scientifiques de physique, de chimie, de biologie qui sont obligatoires. Des stages, des visites en entreprise et des séminaires sont organisés dans ces facultés. La spécification et le nombre de stages sont déterminés en fonction des branches. Les stages se font en été pendant que la production agricole est abondante. Dans douze facultés existantes, on assure un principe de l'enseignement uniforme dans les mêmes domaines d'enseignement. Les branches de spécialisation s'appliquent selon les spécifications régionales. Pour garder une certaine particularité,

ils possèdent une liberté limitée. Le nombre des étudiants et diplômés des facultés d'agriculture et vétérinaires est donné selon les branches dans l'**annexe 5**.

IV - L'organisation

Les études supérieures, les facultés et les instituts sont des établissements de l'enseignement supérieur. Toutes les universités sont des établissements qui possèdent des facultés, des instituts, des écoles supérieures et d'autres établissements analogues qui font des recherches et des enseignements scientifiques, des publications, des tâches de consultant en ayant une liberté scientifique et une personnalité juridique publique.

Les programmes

Chaque conseil de faculté détermine le calendrier, le programme et le plan d'enseignement et la formation de sa faculté sur le plan de la recherche scientifique, de sa publication. Le conseil d'administration de la Faculté assure l'application de ses plans et programmes. L'avis du conseil d'administration et du Sénat de l'Université est toujours demandé sur le contenu de ces programmes par le Conseil de la Faculté. L'établissement de l'enseignement supérieur désigne la quantité minimale des cours et leurs durées dans le programme de l'enseignement et de la formation en s'adressant à l'opinion du Conseil Inter-universitaire. Pour préparer les programmes de l'enseignement, on tient compte de la politique nationale d'éducation, des principes et des objectifs de plans de développement, et les programmes sont planifiés pour faire face aux besoins du pays, de l'environnement et du domaine de l'application. Dans toutes les facultés d'agriculture parallèlement aux connaissances générales en matière agricole, on donne des cours en chaque spécialisation.

Les travaux de recherche sont menés dans les établissements d'enseignement, par les étudiants post-universitaires et de doctorat, les responsables de la recherche, les maîtres de conférence, les professeurs. Ils contribuent aux progrès techniques et scientifiques avec leurs recherches ; en même temps, ceci améliore la qualité de l'enseignement et approfondit la connaissance des étudiants.

On peut créer des fonds dans l'université pour des recherches sur autorisation du conseil de l'enseignement supérieur (YOK). D'autre part, des allocations destinées à la recherche, des dons et des aides peuvent contribuer au financement des recherches. Les activités scientifiques visent à faire face aux besoins économiques de la société et dans ces activités sont prises en compte, les opinions des établissements relatives au développement.

Le corps enseignant

Il y a des enseignants de nationalité étrangère et visitants, sous contrat d'un an, autres que les enseignants permanents. Le contrat d'enseignant à la nationalité étrangère est conclu par le recteur sur proposition du conseil d'administration des facultés, des instituts et des écoles supérieures concernées. Les réglementations s'appliquent aux enseignants locaux et aux étrangers. Le nombre d'enseignants existants est indiqué selon leur titre et leur spécialité dans l'Annexe 6.

Tous les enseignants de même niveau dans toutes les universités ont les mêmes droits quel que soit leur spécialité.

L'âge de la retraite est de 67 ans pour les enseignants (65 ans pour les fonctionnaires). Toutefois, dans les deux catégories, les femmes peuvent obtenir leur retraite après vingt années de travail alors que les hommes doivent effectuer vingt cinq ans de travail. L'âge le plus précoce est de 45 ans pour les femmes et 55 ans pour les hommes.

Pour obtenir un poste vacant de maître de conférence, d'assistant maître de conférence et de professeur, il est demandé certaines spécifications. Un concours a lieu pour les candidats répondant à ces spécifications : connaissance d'une langue étrangère, doctorat et *curriculum vitae*. Pour être nommé au poste de professeur, il faut avoir une expérience de cinq ans dans la même discipline à ce poste après avoir obtenu le titre de maître de conférence et avoir publié des ouvrages originaux de niveau international.

Les étudiants

Ils sont admis dans les établissements d'enseignement supérieur après avoir passé des concours déterminés par le conseil de l'enseignement supérieur (YOK). Pendant l'évaluation des résultats, le succès des étudiants

dans l'enseignement secondaire est pris en considération.

Le centre de sélection et d'installation des étudiants prépare et applique les concours, dont les principes sont déterminés par le conseil de l'enseignement supérieur pour les établissements de l'enseignement supérieur, puis ce centre installe des étudiants ayant obtenu le droit d'entrée aux établissements d'enseignement supérieur.

Les dépenses d'enseignement

Le conseil des ministres désigne chaque année, sur proposition du conseil d'enseignement supérieur, en tenant compte des spécifications des établissements de l'enseignement supérieur, les frais de participation scolaire. Un cinquième du coût de dépense de chaque enseignement est demandé, y compris s'il y a une classe préparatoire de langue étrangère aux étudiants en tant que frais de participation scolaire.

Les dépenses concernant les bâtiments, équipements, salaires et gestion sont couvertes par l'Etat.

Les ressources des établissements d'enseignement supérieur et des unités liées sont données comme suit :

- allocations mises dans le budget annuel,
- aides fournies par les établissements,
- frais de participation scolaire et salaires,
- revenus de publications et de vente,
- revenus des biens mobiliers et immobiliers,
- bénéfices de la gestion,
- dons, testaments et autres revenus.

Les établissements en question ont certains privilèges et facilités financières.

V - Conclusions

Le mode d'enseignement est fait pour subvenir aux besoins de la main-d'oeuvre. D'autre part, les marges sont mises pour répondre aux objectifs généraux d'enseignement de la société. La capacité des établissements est suffisante pour couvrir les besoins de la main-d'oeuvre calculée selon les objectifs sociaux et économiques.

Répartition des étudiants selon la discipline dans l'enseignement supérieur (1984 - 1985)

Science	Total	%
Philologie et littérature	10 785	2,7
Science naturelle	21 252	5,3
Science sociale	32 838	8,2
Science sociale appliquée	152 809	38,4
Droit	18 818	4,7
Science et santé	38 446	9,7
Ingénierie, architecture	61 189	15,4
Agronomie-Forêt	13 149	3,3
Arts	3 296	0,83
Niveau DEUG (Dip. d'Et. Univ. Gén.)	45 605	11,83
Total	398 185	100,0

Source : DPT et YOK

Depuis le début des périodes planifiées, on tente de réduire la dépendance à long terme des aides techniques fournies par les organisations internationales et dans les travaux bilatéraux. En général, la Turquie est en mesure de participer activement à la coopération technique.

Certaines de nos organisations nationales sont en train d'organiser des programmes de formation agricole et fournissent des spécialistes pouvant travailler dans les programmes d'aide, dans le contexte des activités d'aide technique. Ces projets qui fournissent des financements parallèlement à l'aide technique sont en application avec la coopération de la Banque Mondiale et le programme de développement des Nations Unies - FAO.

Notre pays atteint un niveau de développement suffisant pour fournir des aides techniques dans plusieurs domaines aux pays en voie de développement. Le fait de tenir, dans notre pays, des réunions scientifiques et techniques internationales de plus en plus nombreuses, est un facteur important.

On peut organiser dans notre pays avec la coopération du CIHEAM, des séminaires, des

conférences et des cours en matière de formation agricole. Dans le domaine de la formation on peut échanger des experts et transférer des technologies ajustables.

Sources

1. *Plans de redressement* (IV et V). Organisation de la Planification du sous-secrétariat d'Etat
2. *Activités de soutien du Vème Plan de redressement pour cinq ans*
3. *Code d'Enseignement Supérieur et Code du Personnel d'Enseignement Supérieur* Publication n° 3 - 1984
4. *Règlements relatifs à l'Enseignement Supérieur*. Publication. n°3 - 1984
5. Programme pour l'année 1986. *Journal Officiel de République Turque* - 15.10.1985, n°18899
6. *Guide du Centre du Conseil de l'Enseignement Supérieur pour la sélection et le placement des étudiants* (1986-1987)
7. *Séminaire agricole en l'honneur du 100ème anniversaire d'Ataturk* Faculté d'Agronomie de l'Université d'Ankara (12/16 octobre 1981)
8. *La Faculté d'Agronomie de l'Université d'Ankara au 50ème anniversaire de la République* (1973)
9. *Enseignement et agriculture*. Publications de l'Union des Chambres Agricoles n°88, 1973
10. Dr. Metin TALIM. *Les problèmes professionnels des Ingénieurs Agricoles*. Publication de l'Union des Ingénieurs Agricoles 1972
11. Dr. Mustafa ULUOZ. *Enseignement Agricole en Turquie et problèmes de publication IIIème Congrès de la Chambre des Ingénieurs Agricoles*, 24 - 26 nov., 1965. Ankara.
12. *Annuaire*. Institut des Statistiques d'Etat, 1985.

Annexe

Tableaux

Université	Faculté	Lieu	Matière	Durée d'ens.	Capacité 1986-1987
Akdeniz	Faculté Profes d'Isparta	Ecole Supérieure Professionnelle de Burdur	Lait et produits laitiers	2	30
Atatürk	Ecole Supérieure Profes. d'Erzincan		Protection et amélioration du terrain	2	30
			Culture de jardin	2	30
Ege	Ecole Supérieure Professionnelle. d'Ege	Izmir	Qualité alimentaire et contrôle sanitaire	2	20
			Lait et produits laitiers	2	20
			Culture sous serre	2	20
Istanbul Teknik Universitesi	Faculté Professionnelle de Sakarya	Ecole Supérieure Professionnelle de Duzce	produits forestiers	2	30
		Ecole Supérieure Professionnelle de Sakarya	Mécanisation agricole	2	30
Karadeniz Teknik Universitesi		Ecole Supérieure Professionnelle de Rize	Expertise sur la production du thé	2	60
Trakya	Faculté d'Agronomie de Tekirdag	Ecole Supérieure professionnelle de Tekirdag	Mécanisation agricole Fermentation	2	30
					20
Uludag		Ecole Supérieure professionnelle de Bursa	Taille et Greffe	2	25
			Abattage et viande	2	25

Annexe 1 : Ecoles supérieures

Université	Faculté ou Ecole Supérieure	Disciplines des études de spécialisation	Durée (ans)
	2. Ecole Supérieure Professionnelle d'Erzincan	1. Protection et Amélioration du terrain 2. Culture de Jardin	2 2
	3. Faculté Vétérinaire de Kars	(Spécialisation commence à partir de la fin de 5ème année)	5
Cumhuriyet (Sivas)	1. Faculté d'Agronomie de Tokat	1. Culture du Jardin 2. Economie Agricole 3. Culture en plein air	4 4 4
Cukurova (Adana)	1.. Faculté d'Agronomie	1. Culture du Jardin 2. Protection des Plantes 3. Génie Rural 4. Architecture du Paysage 5. Economie Agricole 6. Mécanisation Agricole 7. Science et Technologie d'Alimentation 8. Culture en plein air 9. Science du Sol 10. Zootechnie	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
Dicle (Diyarbakir) Ege (Izmir)	1.. Faculté d'Agronomie de Sanliurfa 1. Faculté d'Agronomie	1. Culture du Jardin 2. Protection des Plantes 3. Génie Rural 5. Economie Agricole 6. Mécanisation Agricole 7. Technologie du Cuir et de Fibre en bois 8. Culture en plein air 9. Science du Sol 10. Zootechnie	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

Annexe 2 : Disciplines des études de spécialisation

Université	Faculté ou Ecole Supérieure	Disciplines des études de spécialisation	Durée (ans)
Firat (Elazig)	2. Ecole Supérieure des Produits des Eaux	1. Qualité Alimentaire et Contrôle Sanitaire	4
	3. Ecole Supérieure Professionnelle d'Ege	2. Lait et Produits Laitiers	2
	1. Faculté de Vétérinaire (spécialisation commence à partir fin 5ème année)	3. Plantation sous Serre	2
Istanbul	2. Ecole Supérieure des Produits des Eaux		5
	1. Faculté de Forêt		4
	2. Ecole Supérieure de l'Expertise sur la production du Tabac	1. Ingénierie de l'Industrie Forestière	4
Istanbul - Teknik	3. Faculté de Vétérinaire (spécialisation commence à partir fin 5ème année)	2. Ingénierie Forestière	4
	4. Ecole Supérieure des Produits des Eaux	3. Architecture du Paysage	4
	5. Ecole Supérieure Profes. d'Istanbul		4
Karadeniz (Trabzon)	1. Ecole profes. de Duzce	1. Industrie du Cuir	4
	2. Ecole Supérieure Profes. de Sakarya	1. Produits Forestiers	2
	1. Faculté de Forêt	1. Mécanisation Agricole	2
	2. Ecole Supérieure de Technologie et Science de Mer de Surmene	1. Ingénierie de l'Industrie Forestière	2
	3. Ecole Supérieure Professionnelle de Rize	2. Ingénierie Forestière	4
		1. Ingénierie de Technologie de Pêcherie	4
		1. Expertise sur la Production du Thé	4
			2

Annexe 2 (suite)

Université	Faculté ou Ecole Supérieure	Disciplines des études de spécialisation	Durée (ans)
Ondokuz Mayıs (Samsun)	1. Faculté d'Agronomie	1. Culture du Jardin 2. Technologie des Produits Agricoles 3. Culture en plein air 4. Zootechnie	4 4 4 3 4
Firat (Elazığ)	2. Ecole Supérieure des Produits des Eaux de SINOP 1. Faculté d'Agronomie	1. Mécanisation Agricole 2. Culture en plein air 3. Science du Sol 4. Zootechnie	4 4 4 4
Trakya (Edirne)	2. Faculté Vétérinaire (spécialisation commence à partir fin 5ème année) 1. Faculté d'Agronomie de Tekirdag		5
		1. Culture du Jardin 2. Technologie des Produits Agricoles 3. Culture en Plein air 4. Zootechnie	4 4 4 4
	2. Ecole Supérieure Professionnelle de Tekirdag	1. Mécanisation Agricole 2. Fermentation	2 2
Uludag (Bursa)	1. Faculté d'Agronomie	1. Culture du Jardin 2. Technologie et Science de l'Alimentation 3. Culture en plein air 4. Zootechnie	4 4 4 4 5
	2. Faculté Vétérinaire (spécialisation commence à partir fin 5ème année) 3. Ecole Supérieure Profes. de Bursa	1. Taille et Greffe 2. Abattage et Viande	2 2
Yuzuncu Yil (Van)	1. Faculté d'Agronomie 2. Faculté Vétérinaire (Spécialisation commence à partir fin 5ème année)	1. Protection des Plantes 2. Zootechnie	4 4 5

Annexe 2 (suite)

Annexe 3 : Liste des départements des facultés vétérinaires et forestières

Faculté Vétérinaire

Division des Sciences Fondamentales de la Médecine Vétérinaire

Départements :

Morphologie
Anatomie
Histologie-Embryologie
Biochimie-Physiologie

Division des Maladies et Diverses Cliniques

Département s:

Microbiologie
Bactériologie
Virologie
Parasitologie
Pathologie
Maladies Internes et Département de Pharmacologie
- Maladies Internes
- Pharmacologie-Toxicologie
Maladies de Reproduction et de Mise à bas
Maladies de Reproduction
Reproduction et Fécondation Artificielle
Chirurgie, Technologie et Hygiène Alimentaire

Division de Zootechnie et Elevage

Départements :

Zootechnie
Elevage et Maladies d'Alimentation

Faculté des Forêts

Division de l'Ingénierie Forestière

Départements

Sylviculture, protection
Entomologie Forestière
Aménagement Forestier
Construction forestière
Géodésie et de Photogramétrie
Science et écologie du sol
Economie forestière

Division de l'Ingénierie de l'Industrie Forestière

Départements :

Technologie et Chimie des Produits forestiers
Technologie et de Mécanique du Bois
Industrie, Mécanisation et Gestion forestière
Biologie forestière et Technologie de Protection du Bois

Matières	Nombre d'universités	Capacité
Lait et produits laitiers	2	50
Mécanisation agricole	2	60
Culture du Jardin	1	30
Fermentation	1	20
Expertise sur la production du thé	1	60
Production sous serre	1	20
Qualité alimentaire et contrôle sanitaire	1	20
Produits forestiers	1	30
Protection et amélioration du terrain	1	30
Taille et Greffe	1	25
Abattage et viande	1	25

Annexe 4 : Capacité d'accueil dans certaines spécialisations

Source : Conseil de l'Enseignement Supérieur

Matière	Nbre d'Univ.	Effectif (1985 - 1986)			Diplômés (1984 - 85)		
		Etudiantes	Etudiants	Total	Etudiantes	Etudiants	Total
Etudes Générales d'Agronomie	2	32	257	289	2	18	20
Protection des Plantes	5	314	748	1062	44	46	90
Culture du Jardin	9	512	1003	1515	52	60	112
Génie Rural	4	225	610	835	17	73	90
Architecture du Paysage	4	514	192	706	52	10	62
Produits des Eaux	6	215	702	917	4	16	20
Economie Agricole	5	361	761	1122	39	63	102
Mécanisation Agricole	5	128	844	972	5	59	64
Plantation en plein air	9	332	1309	1641	51	149	200
Science du Sol	5	328	788	1116	34	87	121
Zootéchnie	9	245	1203	1448	14	102	116
Produits et Technologie Agricoles	2	620	787	1407	52	45	97
Science et Technologie de l'Alimentation	4	370	380	756	28	19	47
Technologie Laitière	1	126	106	232	13	12	25
Technologie du Cuir et de Fibre en bois	1	59	144	203	13	12	25
Expertise sur la production du thé	1	-	226	226	-	46	46
Economie Domestique	1	287	-	287	-	-	-
Etudes Forestières	2	66	950	1016	4	143	147
Industrie Forestière	2	57	461	518	1	28	29

Annexe 5 : nombre d'étudiants suivant les divisions

Université	Faculté ou Ecole Supérieure	Ville	Professeur	Maître de conférence	Maître Assisstant	Autres (1)	Total
1. Akdeniz	Fac. d'Agronomie	Antalya	4	1	3	4	12
2. Ankara	"	Ankara	55	46	12	124	237
3. Atatürk	"	Erzurum	19	35	10	46	110
4. Cumhuriyet	"	Tokla	2	1	1	25	29
5. Cukurova	"	Adana	17	40	18	81	156
6. Dicle	"	Sanliurfa	1	-	1	13	15
7. Ege	"	Izmir	30	37	34	89	190
8. Ondokuzmayis	"	Samsun	6	10	5	7	28
9. Selçuk	"	Konya	5	3	1	11	20
10. Trakya	"	Tekirdag	6	8	7	1	22
11. Uludag	"	Bursa	6	10	5	15	36
12. Yüzüncü Yil	"	Van	1	2	-	3	6
1. Ankara	Fac. Vétér.	Ankara	28	19	17	69	133
2. Atatürk	"	Kars	1	-	-	10	11
3. Firat	"	Elazig	3	11	9	26	49
4. Istanbul	"	Istanbul	10	11	11	22	54
5. Selçuk	"	Konya	4	7	2	19	47
6. Uludag	"	Bursa	6	8	1	8	35
7. Yüzüncü Yil	"	Van	2	-	-	-	11
1. Istanbul	Fac. de Forêt	Istanbul	20	23	8	27	78
2. Karadeniz	"	Trabzon	3	12	8	22	45

Tableau 6 : répartition du corps enseignant suivant les matières et les titres

Source : Données du Conseil de l'Enseignement Supérieure en 1986

(1) Corps enseignant, experts, chercheurs

Département	Professeur	Maître de conférence	Maître Assistant	Autres	Total
1. Produits des Eaux	3	7	10	37	57
2. Economie Domestique	1	3	-	9	13
3. Expertise sur la production du thé	-	-	-	1	1
Total	4	10	10	47	71

Tableau 7 : Répartition du corps enseignant suivant les matières et les titres d'autres établissements supérieurs agricoles